

Loisirs

SECTION :

**S k i Loisirs
 Postier**

Compet.

TYPE DE LICENCE

Création Renouvellement

- Licence Prémium : 19 € (avec assurance) Licence Prémium bénévole : 9,50 € (Renvoi n°2)
 Droit Adhésion Fédéral (DAF) : 3 € (avec autre Fédération) Licence événementielle : 2 € (1 ou 2 jours)
 Licence Prémium Postier : 0 € (Actif/Retraité/Ayant droit)

MERCI A L'ADHERENT DE COMPLETER UNIQUEMENT CE CADRE

ETAT CIVIL DE L'ADHERENT : M Mme

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville : _____

Téléphone mobile : _____ Profession _____

Mail : **EN MAJUSCULES S.V.P. :** _____

- PERSONNE A PREVENIR EN CAS D' U R G E N C E -

NOM : _____ TEL. : _____

ETAT SPORTIF DE L'ADHERENT (licence fédération délégataire ou autre)

Licence fédérale : Oui Non Numéro : _____ Compétition : Oui

Certificat Médical Date ____ / ____ / ____ **Si vous l'avez fourni il y a moins de 3 ans, répondez au Q.S.**

QS : Questionnaire de santé (réponse NON à toutes les questions). **Signature OBLIGATOIRE bas de page 2/2**

Désirez vous une facture pour remboursement éventuel ?

Oui

Non

NOM et Prénom de l'Agent La Poste (ou Retraité) : _____

Conjoint La Poste Enfant postier - 20 ans N° Identifiant OBLIGATOIRE (AAA111) : _____

Déjà adhérent dans une autre section sportive depuis le 1er Septembre : si oui laquelle :



N° OUBLIEZ PAS DE COMPLETER DATER ET SIGNER LA PAGE N° 2

Cotisation siège	DAF	Prémium	Activité Section	Lic. Fédérale	Badge (1)	Total
36 €	<input type="checkbox"/> 3 €	<input checked="" type="checkbox"/> 19 €	20 €			
Règlement : Chèque bancaire					Remise Postier Prémium	-19 €
Chèques vacances-ANCV					Remise bénévole Prémium (2)	-
N° chèque 1 :					NET A PAYER	
N° chèque 2 (débité J + 30) :						

(1) Caution remboursée fin de saison si non réadhésion pour année N+1

(2) Remise bénévole : 50% de la licence AFSPTT Prémium à 19 €

Date et Signature du Président de Section pour validation "statut Bénévole" :

INFORMATIQUE ET LIBERTES :

" La loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en août 2004", s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Toutes les informations de ce document font l'objet d'un traitement informatique et le licencié dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du Secrétaire Général de l'ASPTT.

Ces coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leurs divulgations.

CESSION DU DROIT A L'IMAGE : REPONSE OBLIGATOIRE

Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT.

AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs :

Je, soussigné(e) M ou Mme _____ représentant légal de _____ , certifie lui donner l'autorisation de :

- se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités
- prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.

J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence.

La personne à contacter en cas d'accident est : _____

N° de téléphone Mobile : _____ Fixe : _____

Assurance :

L'établissement d'une des 4 licences permet à son titulaire de bénéficier des assurances Responsabilité civile, Assistance et "Dommages corporels" souscrites par la FSASPTT.

L'assurance "dommages corporels" est facultative mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance dommages corporels.

Le montant de l'assurance compris dans le prix de la licence FSASPTT premium est de 1,84 € .

Il est de 0,35€ dans la licence événementielle.

Si vous ne souhaitez pas cette assurance dommages corporels, le montant de cette dernière sera déduit.

Concernant la licence FSASPTT associée, il est précisé qu'en cas de refus d'adhésion aux garanties proposées par une autre fédération, l'assureur de la FSASPTT ne prendra pas en charge les risques refusés, et par conséquent refusera le dossier de sinistre.

Je soussigné(e) _____ reconnais avoir pris connaissance :

- de la notice d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice disponible sur le site www.asptt.com)
- des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association) .

Je satisfais à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.

Refus d'assurance "Dommages corporels" :

En cas de refus de souscription de l'assurance "Dommages corporels", le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Dommages Corporels, il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la case ci-dessous :

Je ne souhaite pas souscrire d'assurance dommage corporels.



Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la Fédération ainsi que les consignes et règles de sécurité affichées sur le lieu de pratique de l'activité.

A _____ le ____/____/____

Signature obligatoire de l'adhérent ou du représentant légal